

# COMMUNE DE SAINT COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE

## Compte rendu du Conseil Municipal 1<sup>er</sup> avril 2016

L'an deux mille seize, le premier avril à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Christophe ROPARTZ, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 23 mars 2016.

Effectif légal du conseil municipal :	11	Nombre de conseillers présents :	8
Nombre de conseillers en exercice :	10	Suffrages exprimés :	8

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Christophe ROPARTZ, Jacques PREMEL, Rémi DISSEZ, Bruno LE MAT, Aude RUVOEN, Hélène DUBOIS, Nicole ANDRE, François PONCHON,

Absents : Sophie MORIERES, Gilles LE BIHAN.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. François PONCHON, a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées

## BUDGET DE LA COMMUNE

### COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015

Le compte de gestion 2015 est identique au compte administratif 2015.

Résultat de clôture 2015,

L'excédent de fonctionnement est de	107 282,91 €
Le déficit d'investissement est de	56 351,05 €
La balance générale des 2 sections	
Excédent de	50 931,86 €

Le Conseil Municipal approuve ces comptes et décide à l'unanimité d'affecter la somme de :

- 90 000.00 € au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé
- 17 282.91 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

### BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016

Le Conseil Municipal adopte les propositions sont les suivantes:

section fonctionnement dépenses & recettes	432 818,91 €
section investissement dépenses & recettes	298 600,05 €

## TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition de l'année précédente.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide du maintien des taux suivants :

- Taxe d'habitation 14,84%
- Taxe foncier bâti 21,47%
- Taxe foncier non bâti 52,66%

## **AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES EN 2016**

Le Maire expose la demande du percepteur d'amortir les dépenses de 2015 du SDE soit 6 557,76 €. Le Conseil Municipal décide d'amortir la dépense sur 1 an.

## **TRANSFERT DE GESTION DE DEPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME (PARKING DE L'HOTEL DE LA PLAGE, ZONE DES CABINES ? PARKING DU ROSCOAT)**

Le Maire rappelle qu'il sollicitait M. Le Préfet, pour un transfert de gestion du domaine public maritime au profit de la commune afin de rendre dynamique l'activité touristique.

Le projet de convention avec l'Etat, organise le transfert et pose le principe d'une redevance de 926€/ an pour 5 cabines et un local de stockage pour l'école de kite surf.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention.

## **PLACE DU MARTRAY ET VOIE ROMAINE : TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU PLUVIALE**

Le Maire fait état de l'avancement des travaux préparatoires (eau potable et assainissement) par Lannion Trégor Communauté place du martray et voie romaine. Un passage de caméra est prévu le 05 avril prochain par ACT diagnostic

Suite à la visualisation du réseau d'eau pluviale, le Syndicat de Voirie Plestin Plouaret propose un devis pour buser 106m de réseau, pour un montant de 10 845,37€ TTC (9 571,78 HT). Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le devis.

**Communiqué :** les riverains et usagers de la place du martray et de la voie romaine, sont informés que des travaux préparatoires aux travaux d'aménagement proprement dits sont en cours. Nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée, celle-ci durera jusqu'à la mi-mai.